

SAS TOULON



**Un projet mené par l'APIJ,
opérateur immobilier
du ministère de la Justice**
Mise en service : 2^d semestre 2024

STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE DE TOULON

ENTRÉE



REPÈRES

Acteurs du projet,
calendrier et chiffres

P. 4

**LA SAS, UN
ÉTABLISSEMENT
D'UN NOUVEAU TYPE**

P. 7

**IDENTITÉ ET
FONCTIONNALITÉ
ARCHITECTURALES :
LE CHOIX DU
SUR-MESURE**

Rencontre avec
Alain Bretagnolle,
architecte du projet

P. 11

**UN CHANTIER
TRÈS EFFICIENT**

P. 19

**LES RÈGLES DE
FONCTIONNEMENT
EN VIGUEUR DANS
L'ÉTABLISSEMENT**

P. 25

UN LIEU DE TRANSITION

Le parti pris architectural du nouvel établissement, construit à proximité du centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, répond aux ambitions des structures d'accompagnement vers la sortie (SAS).

La SAS de Toulon est ainsi dotée d'un panel d'espaces, intérieurs et extérieurs. Encadrées par des personnels formés à de nouvelles pratiques professionnelles, les personnes détenues s'y verront proposer une grande diversité d'activités, tournées vers la réinsertion.

REPÈRES

LES ACTEURS DU PROJET



Louis Delepaut
Chef de projet à l'Agence
publique pour l'immobilier
de la Justice (APIJ)



Julie Panis
Directrice
de la programmation
et de la prospective,
à l'APIJ



Laurie Avrillaud
Cheffe de projet assistance
technique à maîtrise
d'ouvrage, SETEC



**Jean-Pierre
Charpentier-Tity**
Chef d'établissement
du centre pénitentiaire
de Toulon-La Farlède



Alain Bretagnolle
Architecte,
Architecturestudio



Antoine Guerinet
Chargé d'opérations
immobilières,
sous-direction du pilotage
et du soutien des services,
Bureau de l'Immobilier (PS3)



Patrick Wiart
Directeur de la mission ONE
(Ouverture des nouveaux
établissements),
à la direction interrégionale
des services pénitentiaires
de Marseille



Céline Collonge-Fernandez
Responsable de la SAS



Damien Toussaint
Directeur de travaux,
Léon Grosse



Thierry Roussel
Chef du pôle grands projets,
Bureau de l'immobilier PS3,
à la direction de
l'administration pénitentiaire

LE CALENDRIER

6 décembre
2018

Publication de l'avis
pour appel public
à candidatures



3 avril 2020

Notification du
marché de conception
réalisation



9 mai 2022

Début des travaux



29 janvier 2024

Fin des travaux



2 avril 2024

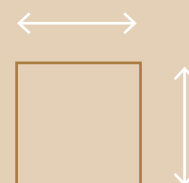
Remise des clés



2^d semestre
2024

Mise en service

LES ESPACES



6 566 m²
de surface
de plancher

742 m²

de surface dédiée
à la plateforme
d'insertion et
de préparation
vers la sortie (PIPS)

180

places
de détention



LE CHANTIER



24,25
M€ TTC
de budget

21 mois

de chantier,
en tenant compte
des aléas



8 982 h
d'insertion

pour un objectif de 8750 h

130 compagnons
au plus fort du chantier

LA SAS, UN ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TYPE

Inscrit dans le programme
15 000 places, lancé en 2018 par
le ministère de la Justice, le concept
de SAS – structure d'accompagnement
vers la sortie – se traduit désormais
concrètement. Il se distingue par
des caractéristiques architecturales
et fonctionnelles communes aux
quatorze nouvelles SAS du territoire
afin d'affirmer l'image d'une structure
de transition entre la vie carcérale
et la vie civile.

Plus la sortie de détention est préparée, plus la récidive recule. Forts de ce constat, le ministère de la Justice et l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) ont élaboré le principe et le cahier des charges des structures d'accompagnement vers la sortie (SAS). *« Elles ont été pensées comme une évolution des quartiers de préparation vers la sortie, en favorisant l'autonomie et la responsabilisation des personnes détenues, explique Julie Panis, directrice de la programmation et de la prospective, à l'APIJ. Elles constituent des structures pénitentiaires intermédiaires entre la détention et les mesures alternatives à l'incarcération. »* « Avec la SAS, nous disposons d'un quatrième régime de détention, en complément de la maison d'arrêt, du centre de détention et du quartier de semi-liberté, note Jean-Pierre Charpentier-Tity, le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède. *On complète ainsi le parcours d'exécution des peines, qui commence avec le quartier des nouveaux arrivants. »*

Une architecture adaptée

Chacune des quatorze SAS est rattachée au centre pénitentiaire le plus proche, avec lequel elle partage la même équipe de personnels pénitentiaires, certaines fonctions supports et éventuellement le service de restauration. *« Nous avons mené un audit sur le centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède afin de vérifier qu'il était suffisamment dimensionné pour accueillir une SAS, explique Louis Delepaut, chef de projet à l'APIJ. C'est comme cela qu'ont été quantifiées les surfaces des locaux dédiés aux services à la personne et qu'il a été décidé d'augmenter la capacité d'accueil du mess. Bien que la SAS soit autonome pour le stationnement (des parkings lui sont dédiés), nous avons prévu en concertation avec la DAP de créer un nouveau parking visiteurs pour le centre pénitentiaire afin de régler les problématiques de stationnement qui avaient pu être identifiées sur ce site. »* Pour autant, les nouvelles SAS sont toutes implantées à l'extérieur de l'enceinte des centres pénitentiaires dont elles dépendent.

Quand cela a été possible, les SAS ont été construites en centre-ville, pour en faciliter l'accès, notamment pour les nombreux partenaires qui y sont attendus dans le cadre des projets individuels de réinsertion des personnes détenues.

Le cahier des charges a fixé des principes communs, tant en matière d'aménagement des espaces intérieurs que de traitement des enjeux de sécurité ou encore d'intégration urbaine. *« La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut, constitue l'une des caractéristiques des SAS »,* indique Julie Panis.

Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention, qui se traduit notamment par la suppression des concertinas. Dans les hébergements en général, et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein.

Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active : caméras de vidéosurveillance, gestion centralisée des contrôles d'accès, et permanence continue des personnels devant les écrans

du poste de sécurité de la porte d'entrée principale (PEP). La présence des personnels pénitentiaires au sein de la zone en détention est par ailleurs renforcée, avec la mise en œuvre de surveillance par ilotage.

Autonomisation et responsabilisation

La sélection des personnes détenues qui seront accueillies dans les SAS répond à plusieurs critères. Il s'agira exclusivement de personnes condamnées (pas de prévenus) dont la peine – ou le reliquat de peine – est inférieure ou égale à deux ans. Si la priorité est de choisir des personnes qui présentent un faible risque d'évasion et qui sont en capacité de vivre en collectif, celles qui ont besoin d'un accompagnement renforcé seront privilégiées.

Basées sur la responsabilisation, les règles de vie au sein des SAS offrent aux personnes détenues la possibilité d'accéder à une plus grande autonomie. Alors qu'en centre pénitentiaire, elles sont systématiquement accompagnées dans leurs déplacements, elles bénéficient dans les SAS d'une liberté relative de circulation. Ce principe s'applique tout d'abord au sein de leur quartier d'hébergement, puisque les personnes détenues pourront entrer et sortir librement de leur cellule (dans le respect des horaires fixés par la direction), profiter des équipements communs de leur unité (salle de convivialité, laverie...) et se rendre dans la cour de promenade. Quant à l'accès aux autres secteurs de la SAS (PIPS, unité sanitaire, parloirs), il sera soumis à un contrôle d'accès individualisé : munies d'un badge paramétré en fonction des marges de manœuvre qui leur sont octroyées par leur projet individuel de réinsertion, les personnes détenues pourront rejoindre l'unité sanitaire ou la PIPS, centre névralgique des SAS. *« Je suis très satisfaite de la façon dont le bâtiment lui-même va nous aider à penser autrement, conclut Céline Collonge-Fernandez, responsable de la SAS de Toulon. Grâce à la conception des espaces, leur clarté, leurs dimensions, l'effacement du sentiment d'enfermement, nous allons pouvoir donner toute sa dimension à l'objectif de réhabilitation sociale des personnes détenues. »* ■



IDENTITÉ ET FONCTIONNALITÉ ARCHITECTURALES : LE CHOIX DU SUR-MESURE

L'agence Architecturestudio, forte de son expérience dans le domaine pénitentiaire, a conçu les structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Valence, Avignon et Toulon, avec une ambition : que l'architecture soit au service des objectifs propres aux SAS. Rencontre avec Alain Bretagnolle, architecte du projet.

←
La colorimétrie
différencie
les ambiances.

« La place du végétal – et le rapport au vivant qu'elle véhicule – fait partie des éléments fondamentaux de notre projet. »

Alain Bretagnolle, architecte, Architecturestudio

Comment avez-vous intégré la philosophie des SAS à votre projet architectural ?

Nous avons essayé d'apporter une réponse architecturale conforme à la philosophie des SAS, c'est-à-dire de nature à contribuer à la responsabilisation et à l'autonomisation des personnes détenues, avec pour objectif premier de renforcer l'efficacité de la peine et de maximiser les chances de réinsertion. Nous qui avons participé au programme « 4 000 B », dans les années 2000, axé sur le respect de la dignité des personnes incarcérées et l'amélioration des conditions de travail des personnels, nous considérons que l'architecture peut être un levier pour dédramatiser l'expérience carcérale et donner toutes ses chances de

réussite au parcours pénitentiaire. J'en veux pour preuve le soin que nous avons porté aux cours, aux circulations et aux espaces communs, que nous avons traités comme des espaces de liberté, de transition.

Quels principes ont guidé l'intégration de la SAS de Toulon dans son environnement ?

Avec la construction de cette SAS, accolée au centre pénitentiaire que nous avons conçu dans les années 2000, c'est la fin d'un processus abouti de couture urbaine, au sein d'une zone d'activité qui a pris place dans une vallée horticole, comme en témoigne encore la présence d'un champ d'oliviers en limite sud de la parcelle.

À Toulon, nous avons travaillé l'intégration urbaine des bâtiments,



à la fois dans leur rapport avec le centre pénitentiaire au nord et avec les autres bâtiments à l'ouest. Le choix d'un bardage beige métallisé, discret, pour le bâtiment d'accueil et la clôture de qualité urbaine contribuent à cette intégration. Enfin, nous avons tenu compte du paysage en conservant des perspectives sur le Mont Coudon depuis la cour principale.

À quelles contraintes le plan masse répond-il ?

Compte tenu de l'exiguïté de la parcelle et des servitudes associées, nous avons optimisé l'espace au mètre carré près, avec un plan masse très compact. Mais nous avons tiré parti de cette contrainte pour créer une ambiance urbaine :

la morphologie des bâtiments et leur articulation avec les cours de promenade génèrent une densité équilibrée très intéressante. Nous sommes dans une échelle qui évoque une cité miniature, dont l'urbanité tient à la qualité des espaces et de l'écriture architecturale, avec cette alternance de rythmes en façade ou encore l'emplacement du terrain de sport, situé au cœur de l'établissement et bordé d'une double galerie qui rappelle le modèle du cloître.

La place accordée à la végétation est importante. Pourquoi ?

La place du végétal – et le rapport au vivant qu'elle véhicule – fait partie des éléments fondamentaux de notre projet. C'est un marqueur

↑
La clôture urbaine marque l'identité architecturale de la SAS de Toulon.

→ Les zones plantées représentent une part importante des surfaces extérieures.

fort, qui nous a demandé beaucoup de travail sur le rapport entre végétal et minéral, notamment dans les cours. Nous avons réussi à consacrer aux cours de promenade un espace plus généreux que ce qui était demandé par le programme ; cela en fait des lieux très ouverts, avec, en fond de parcelle, une vue sur le paysage et la végétation extérieure. Nous avons replanté dans la cour principale quelques oliviers qui étaient présents sur la parcelle avant les travaux.

Quelle attention avez-vous portée au contexte climatique propre à Toulon ?

Ce climat méditerranéen nous a incités à privilégier des espaces et des circulations à l'air libre, mais abrités du soleil et du vent par des auvents en béton. Le choix de ce matériau, au détriment du métal, répond à la nécessité d'éviter la réverbération de la chaleur. Nous avons aussi suivi les conclusions des études de simulations thermiques dynamiques du bureau d'études BETEG pour garantir le confort d'été : les dimensions et la composition des tableaux de baie des cellules ont ainsi été calculées pour améliorer l'isolation et éliminer les ponts thermiques. À Toulon, où les étés sont très chauds, nous avons ajouté des casquettes sur les encadrements des baies des hébergements, pour mieux les protéger des apports solaires directs, et ajouté des brasseurs d'air dans les cellules.

« L'architecture peut être un levier pour dédramatiser l'expérience carcérale et donner toutes ses chances de réussite au parcours pénitentiaire. »

Alain Bretagnolle, architecte, Architecturestudio

Quelles ont été vos priorités en matière d'agencement des unités d'hébergement et des cellules ?

Le travail que nous avons mené sur la cinétique des couloirs, qui ne sont pas parallèles, permet de disposer de larges espaces lumineux au centre des unités d'hébergement, là où se trouvent les espaces collectifs. En outre, quand on se déplace dans les couloirs, qui sont percés de fenêtres aux deux extrémités, la perception de l'espace varie selon le sens de circulation. Nous avons par ailleurs beaucoup investi sur la colorimétrie pour différencier les ambiances, tout en respectant une harmonie que le maître d'ouvrage semble beaucoup apprécier. Dans les cellules, enfin, nous avons penché pour une stratégie esthétique d'une grande sobriété, avec du mobilier intégré et des couleurs neutres, afin de faciliter l'appropriation des lieux par les personnes détenues. ■





↑
Une cour de
promenade.

→
Une cellule
individuelle.





UN CHANTIER TRÈS EFFICIENT

Desservi par une seule voie d'accès, partagée avec le centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, le chantier de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Toulon a dû composer avec des contraintes d'organisation fortes. Des travaux préparatoires aux conséquences de la guerre en Ukraine, il a également surmonté de nombreux imprévus.

Géographique et spatiale, la double contrainte à laquelle le chantier de la SAS de Toulon a été confrontée a nécessité anticipation et planification de la part des équipes. « *La principale spécificité de cette opération tient à sa situation géographique, confie d'emblée Damien Toussaint, directeur de travaux chez Léon Grosse. Elle s'est déroulée sur un site coincé entre le domaine pénitentiaire, la ligne SNCF, une ligne électrique haute tension et un champ d'oliviers privé. Et comme nous avons construit sur tout l'espace de la parcelle, il a fallu à la fois gérer les accès, en lien avec le centre pénitentiaire, et faire bouger nos zones de livraison et de stockage sur toute la durée du chantier.* » En phase gros œuvre, la présence d'une ligne haute tension a par exemple imposé le déplacement des grues pour ne jamais

survoler l'infrastructure électrique. « *L'établissement s'est montré conciliant et facilitateur, souligne Louis Delepaut, chef de projet à l'APIJ. Y compris pendant toute la longue période d'intervention sur le rond-point d'accès au centre pénitentiaire, au cours de laquelle nous avons pu maintenir la circulation des usagers ainsi que toutes les livraisons en organisant les phases de travaux à l'avance avec les utilisateurs du site.* »

Travaux préparatoires et découvertes

Le projet a pris en compte les conclusions des différents diagnostics environnementaux menés. « *L'identification sur le site d'espèces protégées a exigé quelques précautions et le respect d'un calendrier correspondant aux périodes de nidification et de*

← Les hébergements sont protégés du soleil grâce aux casquettes présentes sur les encadrements des fenêtres.



La cour de promenade est équipée de plusieurs équipements sportifs.

reproduction », note Laurie Avrillaud, cheffe de projet assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

Parallèlement à cela, il a fallu « *anticiper la démolition et le désamiantage des bâtis présents sur le terrain, ainsi que la réalisation des fouilles archéologiques qui ont été prescrites* », précise Laurie Avrillaud. Une série d'aléas, découverts en phase préparatoire, ont aussi compliqué la tâche des équipes : les études géotechniques ayant révélé des sols de moins bonne qualité, des fondations renforcées ont été réalisées ; puis, l'analyse piézométrique du site a commandé de reprendre les calculs de structure des bâtiments d'hébergement, pour garantir leur résistance en cas de montée des eaux. Autant de contraintes qui ont

fait prendre au chantier un retard que tous les participants se sont ensuite efforcés de rattraper au maximum.

Capitaliser sur les bonnes pratiques

L'entreprise Léon Grosse, qui a mené à bien la construction des SAS d'Avignon et de Valence, livrées en 2023, a fait bénéficier de son expérience au chantier de Toulon. « *Nous avons eu recours à des entreprises qui avaient déjà travaillé à Avignon et qui avaient ainsi une expérience consolidée*, note Damien Toussaint, qui a dirigé les deux chantiers. *Les conducteurs de travaux de Toulon ont par ailleurs passé trois mois à Avignon pour prendre la mesure de ce qu'ils allaient construire.* » Cette connaissance du programme et du



projet, conçu à Avignon et à Toulon par le même architecte, a permis de rectifier, à la marge, certains aménagements comme le système de fixation des stores du bâtiment de l'administration. Pour l'essentiel, cependant, les mêmes process et le même contrôle qualité ont été reconduits, comme sur le poste protégé de la PEP. « *Il a fait l'objet d'un maquetage en phase gros œuvre, pour vérifier le positionnement des châssis et le confort de travail des agents*, relate Louis Delepaut. *Puis, en avril 2023, la phase de "maquetage tous corps d'état" a permis d'ajuster le positionnement des différents équipements de la PEP, le tout piloté par l'ergonome de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP).* »

« Les conducteurs de travaux de Toulon ont passé trois mois à Avignon pour prendre la mesure de ce qu'ils allaient construire. »

Damien Toussaint,
directeur de travaux, Léon Grosse



↑ →
Les couloirs, tout comme la salle de convivialité, bénéficient de lumière naturelle.

Vigilance et capacité d'adaptation

La qualité de l'exécution et la maîtrise du calendrier – malgré quelques semaines de retard – sont dues au professionnalisme de toutes les parties prenantes, particulièrement au travail méticuleux de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage. « Nos experts plomberie, chauffage-ventilation-climatisation, électricité, courant faible/courant fort sont régulièrement venus vérifier l'avancement du chantier et la qualité des réalisations, rappelle Laurie Avrillaud. Dans un marché en conception-réalisation, notre présence et notre regard indépendant sur l'avancée des travaux sont très importants : nous veillons au respect du programme, en phase études et en phase travaux. Nous alertons le

maître d'ouvrage en cas de retard ou si nous repérons des défauts. » « C'est notre partenaire le plus important, résume Louis Delepaut, de l'APIJ. Il vérifie notamment les fiches de travaux modificatives (FTM), à la fois pour détailler au groupement les demandes notifiées par la DAP, mais aussi pour challenger l'entreprise sur les réponses qu'elle formule, en termes techniques et économiques. » À ce titre, les ajustements ont demandé de la part de tous les acteurs une capacité d'adaptation d'autant plus remarquable que le chantier s'est déroulé dans un contexte compliqué à plusieurs égards. La guerre en Ukraine a ainsi entraîné des délais et coûts supplémentaires. « Tous les matériaux industrialisés, comme les portes des cellules, ont enregistré d'importants



retards de livraison, précise Damien Toussaint. Ce fut également le cas des baies informatiques, pour cause de pénurie de matériaux. Quant aux impacts économiques, ils sont très importants : tous les lots ont été touchés, pour une hausse moyenne des coûts de 7 %.

Malgré ces contraintes multiples, la SAS de Toulon a été livrée début 2024, pour une mise en service à la rentrée 2024, avec l'arrivée des premières personnes détenues.

« Dans un marché en conception-réalisation, notre présence et notre regard indépendant sur l'avancée des travaux sont très importants : nous veillons au respect du programme, en phase études et en phase travaux. »

Laurie Avrillaud, cheffe de projet assistance technique à maîtrise d'ouvrage, SETEC



LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN VIGUEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT

À treize kilomètres au nord-est du centre-ville de Toulon, dans le Var, la commune de La Farlède accueille depuis 2004 un centre pénitentiaire qui se voit aujourd'hui assorti d'une structure d'accompagnement vers la sortie (SAS). Rattachée au premier, la seconde propose des espaces et un fonctionnement qui sont à la fois différents et complémentaires.

←
Le patio à usage
du personnel.

Situé dans une ancienne vallée horticole, désormais investie par une zone d'activité où se côtoient des entreprises de transport et de logistique, le domaine pénitentiaire de Toulon-La Farlède occupe un vaste terrain. Pour construire la nouvelle unité, le ministère de la Justice a racheté une parcelle au sud de l'établissement existant. On y accède par un rond-point commun aux deux entités, puis une voie dessert d'abord le pôle de rattachement des extractions judiciaires (PREJ) et la SAS.

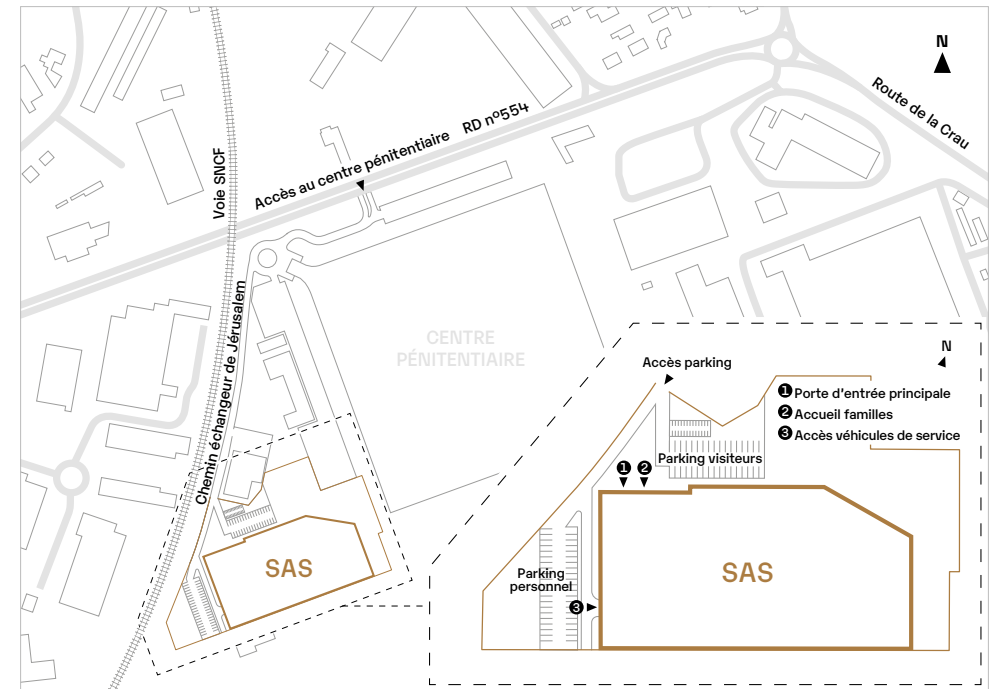
Un bâtiment discret

De loin, celle-ci n'affiche pas les codes habituels de la sûreté pénitentiaire : pas de mur d'enceinte de six mètres de haut, pas de concertinas, pas de filins anti-hélicoptère. Le parvis végétalisé se déroule jusqu'à la porte d'entrée principale (PEP), très discrète. De part et d'autre, ce sont les pignons des bâtiments, ainsi qu'une clôture de qualité urbaine de quatre mètres, qui dessinent la SAS. « Cette clôture est composée d'un soubassement en béton, d'un bardage en tôle ondulée qui recouvre une armature solide et d'une partie grillagée, décrypte Louis Delepaut, chef de projet à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). En termes de sûreté, un système répulsif électrique et des caméras sont installés sur la clôture. »

Dissimulée sous un porte-à-faux au bardage beige métallisé, la PEP, équipée de tous les dispositifs habituels de sécurité, accueille visiteurs, familles, avocats et partenaires de la Justice. Les personnes détenues, quant à elles, pénètrent en fourgon dans la SAS par la cour de service, directement reliée au greffe. Centre névralgique de la structure, le sas d'entrée en détention est doté de cinq portes asservies entre elles et contrôlées par la PEP. Cette dernière va ainsi autoriser les personnes détenues à passer du greffe aux hébergements, ou permettre aux

« La PIPS constitue l'un des points forts des SAS. Celle de Toulon comporte deux salles de sport, des bureaux d'entretien, une salle de culte et une grande salle de formation professionnelle. »

Louis Delepaut, chef de projet, APIJ



familles et avocats d'accéder aux parloirs. Le grand portail à barreaux, qui marque l'entrée en détention, donne sur la galerie intérieure, qui forme comme un cloître autour du terrain de sport, en gazon synthétique, délibérément positionné au cœur de la SAS.

Un panel d'espaces et d'outils au service de la réinsertion

Terrain de sport, mais aussi agrès en libre accès dans les cours de promenade, ou tables de ping-pong de la plateforme d'insertion et de préparation à la sortie (PIPS), les équipements sont nombreux pour encourager les personnes détenues à la pratique sportive préconisée en détention. Plus largement, « la PIPS constitue l'un des points forts des SAS, note Louis Delepaut. Sur un étage et demi, celle de Toulon comporte deux salles de sport, des bureaux d'entretien, une salle de culte et une grande salle de formation professionnelle ». Aux yeux de Céline Collonge-Fernandez, responsable de la SAS, « la PIPS est le fleuron de la SAS : tout a été bien pensé et bien dimensionné pour nous donner les moyens d'offrir une prise en charge adaptée. Alors qu'au centre pénitentiaire, on cherche des lieux à la hauteur de nos ambitions, ici, il va falloir avoir l'ambition des lieux ! »

↑ Située à treize kilomètres au nord-est du centre-ville de Toulon, la SAS a été construite à côté du centre pénitentiaire dont elle dépend.



↑
Le terrain de sport complète la panoplie des activités proposées au sein de la SAS.

Pour cela, la responsable entend renforcer les partenariats avec toute une série d'acteurs. En témoigne le projet de développer des formations professionnelles agricoles orientées vers la production en circuit court d'une huile d'olive locale. Ce projet associerait les effectifs de la SAS pour la récolte, le moulin de la commune pour le broyage, et la population carcérale du centre pénitentiaire pour une mise en bouteille dans ses ateliers de production. « *Je suis très sensible au fait que l'on doive - et non simplement que l'on puisse - mutualiser les espaces avec l'unité sanitaire, l'Éducation nationale, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), insiste la responsable de la SAS. Tout le monde va devoir se parler pour que le vivre-ensemble, pensé au niveau de l'architecture, trouve tout son sens.* » Heureuse de former un binôme complémentaire avec son adjoint, Frédéric Tufano, issu des rangs des officiers, Céline Collonge-Fernandez, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, entend recruter des personnels acquis à des pratiques renouvelées. Principalement issus du centre pénitentiaire voisin, ils devront changer de regard sur leur métier et accepter d'assurer plusieurs fonctions, de l'accueil des familles à l'accompagnement des permissions de sortie,



↑
La cuisine se trouve au centre de chaque unité d'hébergement.

en passant par la mission d'ilotage. La relation aux personnes détenues s'annonce aussi revisitée, puisque celles-ci disposeront du droit d'aller et venir dans leur étage, mais aussi de celui de se rendre seule à l'unité sanitaire, en cour de promenade ou à la PIPS.

Encellulement individuel et espaces collectifs

La configuration des six unités d'hébergement, comprenant principalement des cellules individuelles et des espaces communs, devrait jouer un rôle clé dans le fonctionnement à venir de la SAS. « *Je sais que ce sera compliqué d'amener les personnes détenues à partager des temps communs réguliers,*

« Tout a été bien pensé et bien dimensionné pour nous donner les moyens d'offrir une prise en charge adaptée. »

Céline Collonge-Fernandez, responsable de la SAS

à sortir de leur petit groupe et de leurs affinités, reconnaît la responsable de la SAS, mais on fera tout pour les amener à changer d'habitude en détention, car il n'est pas possible de parler de réinsertion sans parler collectif, valeurs républicaines, communication et dialogue. »

Comme les salles à manger des unités d'hébergement, la vaste salle commune qui relie les deux bâtiments d'hébergement constitue à cet égard un outil important au service du vivre-ensemble de la SAS de Toulon. Au même titre que les deux cours de promenade qui, positionnées au fond de la parcelle, offrent des vues sur le paysage extérieur. Tandis que la plus grande accueille, en plus de ses équipements sportifs, un petit amphithéâtre, un terrain de pétanque et un accès au potager, la plus petite sera réservée à certains profils de détenus qui seront hébergés au rez-de-chaussée du bâtiment sud.

Issues du centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, mais aussi des maisons d'arrêt de Draguignan, de Nice ou de Grasse, les personnes qui seront accueillies à la SAS de Toulon signeront toutes, à leur arrivée, une charte d'engagement conforme aux ambitions du projet d'établissement. *« Pour susciter l'envie de rejoindre la SAS, nous distribuerons une plaquette sur cette structure de détention moderne, informe Jean-Pierre Charpentier-Tity. Nous voulons valoriser les comportements positifs et travailler sur les comportements non conformes, voire inadaptés, qui entraîneraient un retour vers la détention classique. »* *« Cela va nécessiter un travail pédagogique important pour susciter l'adhésion de tous, conclut Céline Collonge-Fernandez. L'objectif est que la population détenue puisse vivre de façon harmonieuse dans le bâtiment, dans le respect de son environnement, architectural et humain. »* ■

A SAVOIR

La RIEP, de quoi s'agit-il ?

La Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) a pour missions de contribuer à l'insertion des personnes détenues, ainsi qu'à la lutte contre la récidive en développant le travail et la formation au sein des établissements pénitentiaires. C'est dans les ateliers de la RIEP qu'a été fabriqué le mobilier de toutes les SAS.

→ Une salle de parloir, équipée par du mobilier fabriqué par la RIEP.



Cette plaquette a été éditée
à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

David Barjon

Coordination

Marion Moraes,
responsable communication

Ont participé au sein de l'APIJ

Tuan Lê Minh,
directeur opérationnel
Philippe de Vogüé,
directeur de programme
Louis Delepaut,
chef de projet
Julie Panis,
directrice de la programmation
et de la prospective

Rédaction et réalisation graphique

Farénis

Portraits et plan

Gaëlle Bouché

Photographies

Nicolas Fussler

Impression

IDMM
Mars 2024

Remerciements

À la direction de l'administration
pénitentiaire, à la direction
interrégionale des services
pénitentiaires de Marseille,
et au centre pénitentiaire
de Toulon-La Farlède

Antoine Guerinet,

chargé d'opérations au bureau
de l'immobilier de la DAP

Patrick Wiart,

directeur de la mission Ouverture
des nouveaux établissements
à la DISP de Marseille

Jean-Pierre Charpentier-Tity,

chef du centre pénitentiaire
de Toulon-La Farlède

Céline Collonge-Fernandez,

responsable de la SAS
de Toulon-La Farlède

Alain Bretagnolle,

architecte, Architecturestudio

Damien Toussaint,

directeur de travaux, Léon Grosse

Laurie Avrillaud,

cheffe de projet assistance
technique à maîtrise d'ouvrage,
SETEC

Arnaud Molinier,

responsable conseil
en organisation, SETEC

L'APIJ et ses missions

L'Agence publique pour
l'immobilier de la Justice (APIJ)
est un établissement public
à caractère administratif
sous tutelle du ministère de la
Justice. L'APIJ a pour mission
de construire, rénover et
réhabiliter les palais de justice,
les établissements pénitentiaires,
les bâtiments des services
de la protection judiciaire
de la jeunesse, et les écoles
de formation du ministère,
sur tout le territoire national,
y compris en outre-mer.
Maître d'ouvrage, son domaine
de compétences s'étend de la
programmation et la maîtrise
foncière à la mise en service

des bâtiments livrés. Ainsi,
toutes les phases d'études, de
conception et de travaux sont
sous la responsabilité de l'APIJ,
qui assure à cet effet la passation
et la gestion de tous les contrats
nécessaires à la réalisation du
projet. En outre, son expertise
est sollicitée par les directions
centrales ministérielles sur tous
types de problématiques liées
à l'immobilier : définition de
nouveaux programmes, maîtrise
du coût de la construction,
politique d'assurances,
développement durable, et
exploitation-maintenance. Elle
conduit également les recherches
et acquisitions foncières pour
le compte de la Chancellerie.

APIJ

Immeuble Okabé,
67 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 88 28 88 00
www.apij.justice.fr
www.justice.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE